

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 mars 2023**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2023\_019**

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :  
20 + 2 pouvoirs

Date de publication : 20/03/2023

Le 17 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 mars 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme GRUET,  
Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU,  
M. PERREIRA-GONCALVES, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN,  
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme BIOT-FLORIMOND (pouvoir  
donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à  
Mme SCHWENTER),

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. GORNEAU, M. CAMPOS,  
Mme GROENTZINGER, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme WILLEMS et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*Objet :*

**RESTAURATION ORGUE**

**Plan de financement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Règlement d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Vu le partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la souscription associée aux travaux concernant l'orgue ;

Notre commune est riche d'un patrimoine remarquable que nous veillons régulièrement à entretenir et protéger. C'est en effet à la fois un devoir de préservation pour les générations futures mais également un moyen de faire de ce patrimoine un outil de développement local notamment touristique

Ainsi depuis plusieurs années nous sommes engagés dans une rénovation profonde de notre église, dont le programme de travaux avance régulièrement. Au sein de cet ensemble, nous avons la chance d'héberger un orgue reconnu au niveau international grâce à la mobilisation de l'association Point d'Orgue qui nous offre de multiples opportunités de mettre en valeur notre patrimoine.

Notre orgue a fait l'objet d'un relevage, une restauration conséquente en 2011, cependant les aléas climatiques ainsi que la défaillance de certains tuyaux, du fait d'une conception inadéquate,

nécessitent une nouvelle vague de travaux sur cet instrument. Les travaux de restauration sont estimés à environ 37 000 € HT

A ce titre, il nous appartient de mobiliser tous les appuis financiers mobilisables. Nous avons d'ores et déjà mobiliser la fondation du patrimoine en lançant une souscription. Mais nous avons la possibilité de mobiliser des financements en provenance de l'Etat. C'est l'objet du présent rapport.

Plan de financement :

FINANCEURS	MONTANTS SOLLICITES
ETAT	
DSIL 2023	14 800,00 € €
FONDATION DU PATRIMOINE	
Souscription	6 500,00 €
VILLE DE SAINT FLORENTIN	15 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 20 mars 2023

Le Maire, Yves DELOT,